

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

●● Des faits et des chiffres

■ Combien de personnes sont-elles surendettées en Belgique ?

En 2007, 338.933 personnes étaient qualifiées de surendettées. Ce chiffre concerne uniquement les crédits à la consommation et les emprunts hypothécaires. Les arriérés de loyer, les dettes dans le secteur des soins de santé, des télécommunications, de l'énergie etc. ne sont pas pris en compte. Pour 5% de la population, l'apurement de dettes de consommation a pour conséquence de placer (davantage) le revenu sous le seuil du risque de pauvreté. Le pourcentage de ménages comptabilisant deux défauts ou plus de paiement de montants dus pour un service de base (électricité, eau, gaz, loyer, hypothèque et/ou soins de santé) s'élève à 6% en 2006.

Commentaire :

Beaucoup de personnes vivant dans la pauvreté sont confrontées au surendettement. Pour 5% de la population, le paiement de dettes de consommation a pour conséquence d'abaisser le revenu (davantage) sous le seuil de risque de pauvreté. Le pourcentage de ménages qui ont deux arriérés de paiement ou plus pour des montants dus pour un service de base (électricité, eau, gaz, loyer, hypothèque et/ou soins de santé) s'élève à 6% en 2006.

Tableau 3a : Le pourcentage de personnes pour lesquelles le revenu familial tombe (plus bas) sous le seuil de pauvreté à cause de paiement de crédits à la consommation et le pourcentage des personnes dans un ménage avec au moins deux arriérés pour 1 ou plusieurs besoins de base (factures pour l'électricité, l'eau, le gaz, le loyer, l'emprunt hypothécaire, des soins de santé), la Belgique, 2006

Le pourcentage de personnes pour lesquelles le revenu familial tombe (plus bas) sous le seuil de pauvreté à cause de paiement de crédits à la consommation	5,1
Le pourcentage de personnes dans un ménage avec au moins deux arriérés pour 1 ou plusieurs besoins de base (factures pour l'électricité, l'eau, le gaz, le loyer, l'emprunt hypothécaire, des soins de santé)	5,7

source : EU-SILC calculé par le Centrum voor Sociaal Beleid (UA)/DGSIE cités dans [PANincl 2008-2010](#) : [indicateurs](#)

A la fin de l'année 2007, 338.933 personnes (+0,3 % par rapport à 2006) en défaut de paiement pour les contrats de crédit à la consommation et d'emprunts hypothécaires et 490.908 contrats de crédit défaillants (-0,3 % par rapport à 2006) étaient répertoriées auprès de la Banque nationale de Belgique. Le montant total en défaut s'élève à 1,77 milliard d'euros (soit + 0,5 % par rapport à 2006). 4 % des personnes majeures sont surendettées . (Source : Centrale des crédits aux particuliers (2007), [Statistiques](#)).

Tableau 3b : Nombre des personnes et de contrats défaillants, la Belgique, 2000-2007

Années	Nombre de personnes	Nombre de contrats défaillants
2000	385.465	517.690
2001	397.451	541.518
2002	402.589	552.030
2003	353.520	507.145
2004	349.665	508.039
2005	343.020	501.102
2006	337.755	492.177
2007	338.933	490.908

source: Centrale des crédits aux particuliers (2004), [Statistiques](#), p. 7, (2006), [Statistiques](#), p. 17 et (2007), [Statistiques](#), p. 17

Tableau 3c : Nombre de personnes avec des difficultés de remboursement enregistrées dans la Centrale des Crédits aux Particuliers de la Banque Nationale, en pourcentage de la population adulte, la Belgique, 1995-2006

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003*	2004	2005	2006	2007
4,4	4,5	4,5	4,6	4,7	4,8	4,9	5	4,3	4,2	4,2	4,1	4,0

(*) Série interrompue suite à un changement de législation.

source : Centrale des Crédits aux Particuliers – Banque nationale de Belgique cité dans le

PANincl 2005-2006, [Indicateurs](#), p. 54 et Centrale des crédits aux particuliers (2005), [Statistiques](#), p. 7, (2006), [Statistiques](#), p. 10 et (2007), Statistiques, p. 47

Remarque : La baisse du nombre de personnes avec des difficultés de remboursement et de contrats défaillants enregistrée en 2003 s'explique surtout par des modifications techniques légales. Principal changement : depuis le 1er juin 2003, les données relatives aux contrats défaillants régularisés sont enregistrées pendant un an dans les statistiques au lieu de deux ans auparavant, ce qui explique le nombre important de radiations. Il est dès lors difficile de comparer les données des différentes années (source : Centrale des crédits aux particuliers (2005), [Statistiques](#)).

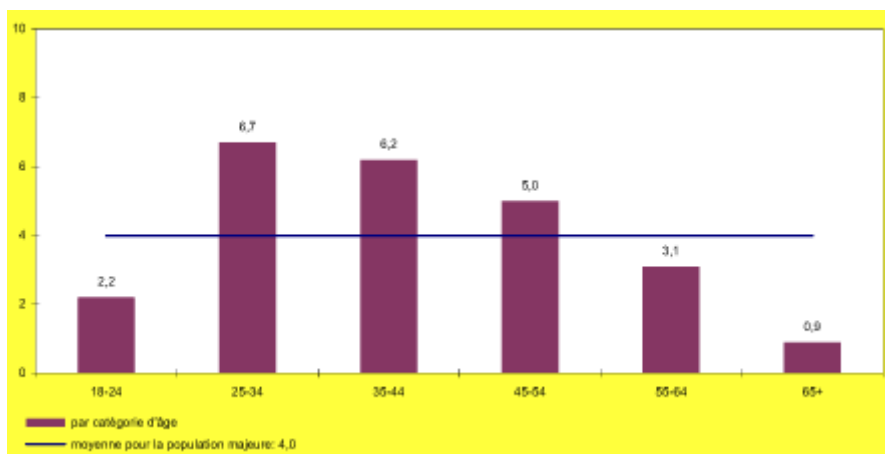
Les défauts de paiement sont proportionnellement plus fréquents chez les emprunteurs plus jeunes, âgés de 25 à 34 ans (cette catégorie représente 6,7 % de la population). Ce pourcentage diminue systématiquement chez les emprunteurs plus âgés.

Tableau 3d : Contrats défaillants par catégorie d'âge, (situation en fin de période - nombre et pourcentages), 2003-2007

	2003		2004		2005		2006		2007	
	Nombre absolu	%	Nombre absolu	%	Nombre absolu	%	Nombre absolu	%	Nombre absolu	%
Personnes de 18 à 24 ans	20.603	5,8 %	20.059	5,7 %	18.851	5,5 %	18.325	5,4 %	19.253	5,7 %
Personnes de 25 à 34 ans	95.846	27,1 %	95.139	27,2 %	92.730	27,0 %	90.918	26,9 %	91.455	27,0 %
Personnes de 35 à 44 ans	106.263	30,0 %	103.656	29,7 %	101.495	29,6 %	99.251	29,4 %	98.641	29,1 %
Personnes de 45 à 54 ans	79.087	22,4 %	78.701	22,5 %	77.687	22,7 %	76.856	22,8 %	76.350	22,5 %
Personnes de 55 à 64 ans	35.565	10,1 %	36.071	10,3 %	36.362	10,6 %	36.790	10,9 %	37.589	11,1 %
Personnes de 65 jaar ou plus	16.156	4,6 %	16.039	4,6 %	15.895	4,6 %	15.615	4,6 %	15.645	4,6 %

source : Centrale des crédits aux particuliers (2007), [Statistiques](#), p. 43

Graphique 1 : Part de la population majeure avec au moins un contrat défaillant par catégorie d'âge, 2007



source : Centrale des crédits aux particuliers (2007), [Statistiques](#), p. 43

La ventilation des emprunteurs enregistrés avec un défaut de paiement selon leur résidence montre que 45,8 % sont domiciliés en Wallonie, contre 39,3 % en Flandre et 11,7 % à Bruxelles. En Flandre, un emprunteur sur vingt connaît un défaut de paiement (5,2 %) alors que cette proportion s'élève à presque un sur dix en Wallonie et à Bruxelles (respectivement 9,4 % et 9,9 %). Par rapport à la population majeure de chaque région, la Wallonie compte proportionnellement le plus d'emprunteurs avec un défaut de paiement (5,4 %). Elle est suivie par Bruxelles (4,9 %) et la Flandre (2,8 %).

Tableau 3e : Nombre de personnes avec des difficultés de remboursement enregistrées dans la Centrale des Crédits aux Particuliers de la Banque Nationale, en pourcentage de la population adulte selon la province, 2007

Brabant Flamand	2,4
Anvers	2,7
Limbouurg	2,8
Flandre occidentale	2,9
Flandre orientale	2,8
Brabant wallon	3,4
Luxembourg	4,7
Bruxelles Capitale	4,9
Liège	5,6
Namur	5,6
Hainaut	6,8

source : Centrale des crédits aux particuliers (2007), [Statistiques](#), p. 46-47

Les difficultés de paiement concernent principalement les ouvertures de crédit et les prêts à tempérament.

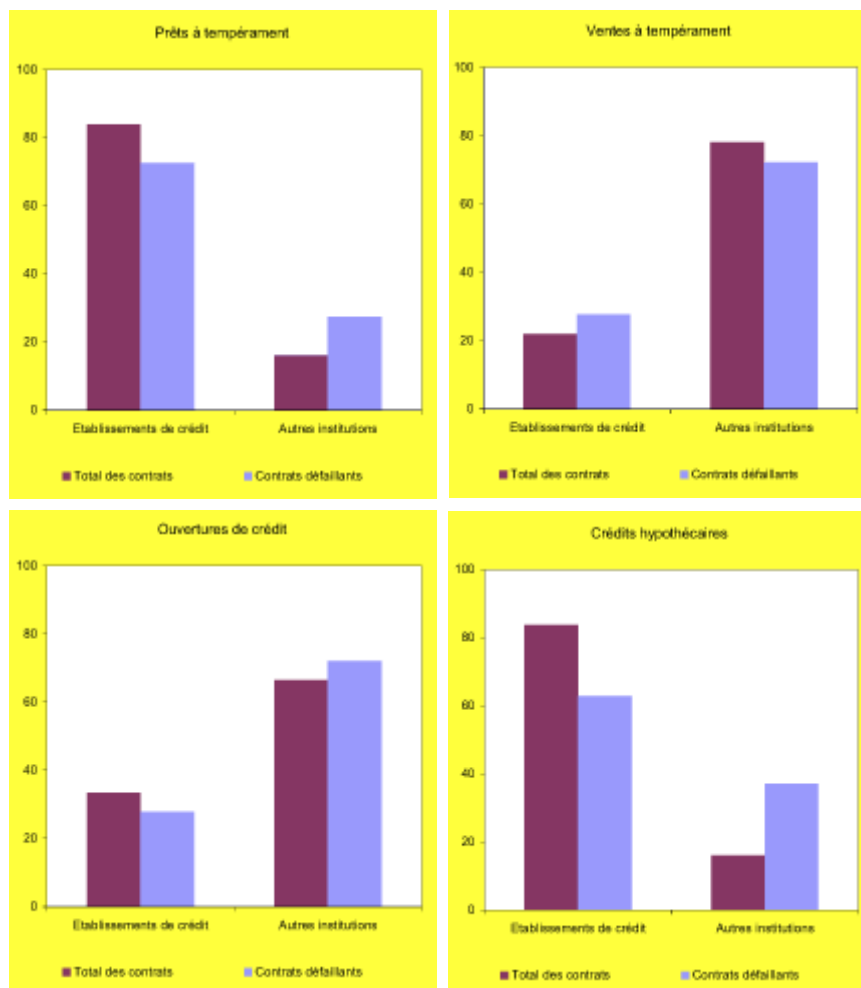
Tableau 3f : Contrats défaillants par type de crédit (situation en fin de période - nombre et pourcentages), 2003-2007

	2003		2004		2005		2006		2007	
	Nombre absolu	%	Nombre absolu	%	Nombre absolu	%	Nombre absolu	%	Nombre absolu	%
Prêts à tempérament	205.988	40,6 %	201.693	39,7 %	191.833	38,2 %	184.042	37,4 %	180.117	36,7 %
Ventes à tempérament	59.957	11,8 %	56.603	11,1 %	54.708	10,9 %	54.591	11,1 %	54.270	11,1 %
Crédits-bails	5.759	1,2 %	4.968	1,0 %	4.441	0,9 %	3.867	0,8 %	3.442	0,7 %
Ouvertures de crédit	190.226	37,5 %	200.908	39,6 %	208.082	41,5 %	209.265	42,5 %	215.023	43,8 %
Crédits hypothécaires	45.215	8,9 %	43.867	8,6 %	42.038	8,4 %	40.412	8,2 %	38.056	7,8 %

source : Centrale des crédits aux particuliers (2007), [Statistiques](#), p. 20

Le graphique 2 ventile le nombre de crédits en cours et leurs défauts de paiement, par type de crédit, entre établissements de crédit et autres prêteurs. A l'exception des ventes à tempérament, les crédits octroyés par les établissements de crédit connaissent moins de problèmes de remboursement que ceux accordés par les autres institutions. Cette différence est surtout frappante pour les crédits hypothécaires. On constate également que 72,2 % des ouvertures de crédit défailtantes ont été souscrites auprès de prêteurs non bancaires. Toutefois, en montant, celles-ci ne représentent plus que 54,8 % du total des défauts de paiement pour ce type de crédit. Ceci s'explique par le fait que le montant moyen en défaut pour une ouverture de crédit accordée par un prêteur non bancaire est inférieur à celui d'une ouverture de crédit octroyée par un établissement de crédit, respectivement 1.206 € contre 2.581 €.

Graphique 2 : Ventilation du nombre de contrats (total des contrats et contrats défailtants) entre établissements de crédit et autres institutions : prêts à tempérament, ventes à tempérament, ouvertures de crédit et crédits hypothécaires, 2007



source : Centrale des crédits aux particuliers (2007), [Statistiques](#), p. 29

De plus en plus d'emprunteurs confrontés à des retards de paiement demandent une procédure de règlement collectif de dettes. Cette procédure judiciaire, en vigueur depuis le 1er janvier 1999, consiste en l'établissement, par un médiateur de dettes sous l'autorité d'un magistrat, d'un plan de remboursement de toutes les dettes. Environ 1/5 de tous les emprunteurs en défaut de paiement, soit 64.493 personnes, font l'objet d'une telle procédure. Ce chiffre représente une augmentation de 12,5% par rapport à 2006. Toutefois, pour trois personnes sur dix, aucun contrat de crédit avec défaut de paiement n'est enregistré auprès de la Centrale des crédits aux particuliers. Cela montre que les crédits ne sont pas la seule cause de surendettement. En effet, les consommateurs rencontrent souvent d'autres difficultés de paiement : factures d'énergie et de téléphone impayées, arriérés de loyer ou dettes fiscales par exemple.

Tableau 3g : Personnes avec un règlement collectif de dettes, selon le nombre de contrats défaillants (situation en fin d'année - nombre et pourcentage), 2006-2007

	Admissible				Règlement amiable				Règlement judiciaire			
	2007		2006		2007		2006		2007		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Personnes sans contrat	13.913	21,6 %	12.093	21,1 %	3.886	18,6 %	3.201	17,7 %	1.987	28,9 %	1.862	27,8 %
Personnes avec uniquement des contrats sans retard de paiement	5.919	9,2 %	4.751	8,3 %	1.737	8,3 %	1.348	7,5 %	748	10,9 %	662	9,9 %
Personnes avec 1 contrat défaillant	14.931	23,2 %	13.058	22,8 %	4.318	20,7 %	3.629	20,1 %	1.380	20,1 %	1.338	20,0 %
Personnes avec 2 contrats défaillants	10.410	16,1 %	9.138	15,9 %	3.331	16,0 %	2.908	16,1 %	891	13,0 %	874	13,0 %
Personnes avec 3 contrats défaillants	6.841	10,6 %	6.135	10,7 %	2.450	11,7 %	2.126	11,8 %	538	7,8 %	558	8,3 %
Personnes avec 4 contrats défaillants	4.343	6,7 %	3.942	6,9 %	1.564	7,5 %	1.486	8,2 %	423	6,2 %	410	6,1 %
Personnes avec 5 contrats défaillants ou plus	8.136	12,6 %	8.211	14,3 %	3.576	17,1 %	3.352	18,6 %	903	13,1 %	1.000	14,9 %
Total	64.493	100 %	57.328	100 %	20.862	100 %	18.050	100 %	6.870	100 %	6.704	100 %

bron: Centrale des crédits aux particuliers (2007), [Statistiques](#), p. 50 et (2006), [Statistiques](#), p.44

Il est intéressant de se pencher sur les analyses de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement pour se faire une idée de l'ampleur des 'autres dettes' (à savoir les dettes fiscales, alimentaires, les arriérés de loyer, les dettes relatives aux soins de santé, au gaz, à l'électricité, au téléphone et à l'eau). Depuis sa création, cet Observatoire étudie la nature et le niveau du surendettement ainsi que les caractéristiques socio-économiques d'un échantillon de personnes éprouvant des difficultés de paiement qui s'adressent à des services de médiation de dettes agréés par la Région wallonne (source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement (2004), Crédit et endettement des ménages. 10 ans d' Observatoire, pp. 11-15).

Remarque : tous les dossiers de surendettement ne sont pas repris dans les chiffres de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Ce taux est un taux minimum pour les raisons suivantes :

- tous les dossiers traités par les services de médiations de dettes relatifs à une situation de surendettement ne sont pas subventionnés, et on ignore leur nombre ;
- le nombre de dossiers traités par des avocats, notaires ou huissiers est inconnu ;
- toutes les personnes surendettées ne sollicitent pas un service de médiation de dettes.

(source : IWEPS (2007), Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne. Volet statistique, p. 53).

Il ressort des données de 2005 qu'en **Wallonie**, 66 % des dossiers comportent des crédits aux particuliers (hypothécaires et à la consommation). Par conséquent, 34 % des ménages qui s'adressent à un service de médiation de dettes n'ont pas de crédit en cours. 92% des dossiers contiennent des dettes "non crédit". Si nous examinons les crédits à la consommation (63 % des dossiers), nous constatons que les ouvertures de crédit occupent une part importante (45 % des dossiers). Ceci s'explique par le fait que cette forme de crédit offre une grande souplesse. L'emprunteur peut lui-même décider quand et combien il emprunte. Le remboursement peut être étalé sur plusieurs mois. Ce sont généralement les entreprises de vente par correspondance et les magasins qui proposent des ouvertures de crédit. Ils jouent le rôle d'intermédiaire. Citons par exemple la carte PASS (Carrefour), la M-Card (Makro), la ISIS-card et la Comfort Card. Il s'agit toutefois souvent de prêts coûteux accordés trop facilement. Le montant moyen des emprunts à tempérament (44 % des dossiers) est de 12.836 €. Ce montant élevé s'explique par le fait que de tels emprunts sont essentiellement utilisés pour financer des achats dépassant le budget mensuel (voiture, aménagement ... par exemple). Les besoins de base tels que les soins de santé (58 % des dossiers), le gaz et l'électricité (48 %) occupent une large place dans la catégorie "dettes diverses". Le montant moyen dû dépasse rarement 1.000 €. Les montants moyens dus les plus élevés concernent les dettes privées, les dettes fiscales, les arriérés de loyers, les dettes concernant les pensions alimentaires et les soins de santé. Enfin remarquons que 19% des ménages qui font appel à un service de médiation de dettes ont des dettes auprès de magasins de vente par correspondance. (Source : IWEPS (2007), Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne. Volet statistique, pp. 53 et 60-61).

Tableau 3h : Fréquence des dossiers et montant moyen des soldes restants dus par catégorie de dettes traitées par des services agréés de médiation de dettes, Wallonie, 2005.

	Frequence en %	Montants moyens des soldes restant en €
Nature de l'endettement		
Présence de dettes de crédit	66	
Présence d'autres dettes	92	
Présence de crédits hypothécaires	10	42.596
Présence de crédits à la consommation	63	
Présence de prêts à tempérament	44	12.836
Présence de ventes à tempérament	5	3.501
Présence d'ouvertures de crédit	45	4.300
Présence de découvert bancaire	16	1.531
Présence de dettes diverses		
Dettes de soins de santé	58	1.067
Dettes de gaz - électricité	48	872
Dettes de téléphone	39	693
Dettes fiscales : impôt des personnes physiques	33	3.027
Dettes d'eau	25	498
Dettes d'assurance	23	548
Dettes de loyer	22	2.044
Dettes de 'vente par correspondance'	19	537
Dettes fiscales : amende pénale	15	899
Dettes fiscales : précompte immobilier	7	512
Dettes privées	6	3.805

Dettes alimentaires	2	1.271
Dettes de logement	3	518
Dettes de transport en commun	2	276
Dettes de crèches et écoles	2	490
Autres dettes	41	2.151
Autres dettes fiscales	60	681

source : IWEPS (2007), Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne. Volet statistique, p. 61.

Les tableaux 3i et 3j dressent le profil des personnes s'adressant aux services de médiation de dettes en Wallonie.

L'écart entre hommes et femmes en matière de dossiers de médiation de dettes n'est pas significatif : on compte 52 % de femmes et 48 % d'hommes. Les personnes âgées de 25 à 54 ans représentent 78 % des ménages surendettés. 91 % des demandeurs sont de nationalité belge. Seuls 24 % des demandeurs sont mariés. Toutefois, comme la catégorie des cohabitants n'est pas reprise dans les données alors qu'elle représente un pourcentage considérable, on peut s'interroger sur la pertinence de cette donnée. Environ 62 % des ménages comptent un seul adulte : il s'agit soit de personnes célibataires (39 %) soit de familles monoparentales (23 %). Les couples sont généralement moins nombreux (35 %). Les couples avec enfants sont cependant deux fois plus représentés que ceux sans enfants (24 % contre 11 %). 66 % des demandeurs n'ont pas d'emploi. Viennent ensuite, largement derrière, les ouvriers (14 %), les employés (7 %) et les retraités (6 %). 76 % sont locataires, trois quarts d'entre eux sur le marché privé. 18 % sont propriétaires, la majorité ayant un emprunt hypothécaire.

Tableau 3i : répartition (en fréquence et en %) des demandeurs d'intervention du service de médiation de dettes selon le sexe, l'âge, la nationalité, l'état civil, le type de ménage, la situation socioprofessionnelle et le statut d'occupation du logement, Wallonie, 2005.

	Fréquence	Pourcentage
Sexe		
Homme	1.136	48
Femme	1.239	52
Total	2.375	100
Age		
< 25 ans	121	6,6
25-34 ans	469	25,6
35-44 ans	570	31,1
45-54 ans	382	20,9
>= 55 ans	290	15,8
Total	1.832	100
Nationalité		
Belge	1.645	90,5
Union européenne	114	6,3
Hors Union européenne	58	3,2
Total	1.817	100
Etat civil		
Célibataire	629	34,5
Divorcé(e)	417	22,9
Marié(e)	444	24,3
Séparé(e)	216	11,8
Veuf(ve)	118	6,5
Total	1.824	100
Type de ménage		
Isolé	716	39,0
Couple ou cohabitant sans enfant	203	11,1
Couple ou cohabitant avec enfant(s)	438	23,8

Famille monoparentale	421	22,9
Autre type de ménage	59	3,2
Total	1.837	100
Situation socioprofessionnelle		
Sans emploi	1.166	65,7
Intérimaire	74	4,2
Ouvrier(ère)	240	13,5
Employé(e)	120	6,8
Fonctionnaire	65	3,7
Indépendant(e)	8	0,5
Retraité(e)	102	5,8
Total	1.775	100
Statut d'occupation du logement		
Locataire d'un logement privé	1.032	56,8
Locataire d'un logement social	348	19,2
Propriétaire avec crédit hypothécaire	192	10,6
Propriétaire sans crédit hypothécaire	133	7,3
Hébergement	72	4,0
Co-locataire	20	1,1
Autre type de logement	19	1,1
Total	1.816	100

source : IWEPS (2007), Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne. Volet statistique, p. 55.

Si nous analysons les chiffres relatifs aux célibataires et aux familles monoparentales, nous constatons des différences marquantes entre hommes et femmes. Les hommes célibataires représentent 63 % des dossiers contre 37 % pour les femmes. Dans cette catégorie, le revenu mensuel moyen et le montant moyen des dettes sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes.

Parmi les familles monoparentales, les femmes (86 %) font davantage appel à un service de médiation de dettes que les hommes (14 %). En général, les femmes de ce groupe ont un revenu légèrement inférieur à celui des hommes. Le montant moyen de leurs dettes est aussi plus faible que celui de ces derniers.

Tableau 3j : répartition (en fréquence et en %) des isolés et des familles monoparentales en médiation de dettes, par revenu mensuel moyen et endettement moyen, Wallonie, 2005.

	Fréquence	Pourcentage	Revenu mensuel moyen (en €)	Endettement moyen (en €)
Isolés				
Homme	441	63	1.001	12.015
Femme	254	37	941	9.846
Total	695			
Famille monoparentale				
Homme	54	14	1.428	14.172
Femme	344	86	1.301	10.323
Total	398			

source : IWEPS (2007), Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne. Volet statistique, p. 59.

En 2007, à Bruxelles, 6.230 personnes figuraient sur la liste des personnes en difficulté de paiement. Elles n'étaient que 1.909 en 2004, soit trois fois moins... Le chiffre des demandes de médiation de dettes adressées au CPAS confirme cette tendance : elles sont passées de 275 en 2003 à 609 en 2007. Phénomène interpellant, beaucoup de dettes sont contractées pour des biens de base tels le logement, l'énergie, les dépenses courantes ou les soins de santé. Si on analyse la nature des dettes, on retrouve en premier lieu le crédit à la

consommation (23%), les soins de santé (19%), les dettes fiscales (18%) et les dettes envers les fournisseurs (gaz-électricité, eau, téléphone, 15%). Le fait que de plus en plus de ménages à revenu moyen se voient dans l'obligation d'emprunter de l'argent pour boucler les fins de mois inquiète également le CPAS. Ce dernier ne peut plus traiter toutes les demandes vu l'augmentation. (source : La Libre Belgique, *Surendettement grim pant et inquiétant*, 29/4/2008 et De Morgen, *Schuldbemiddeling bij Brussels OCMW meer dan verdubbeld*, 29/4/2008).

Une étude menée récemment par Intrum Justitia auprès de plus de mille mauvais payeurs a montré que 6 personnes sur 10 avaient plus d'une facture impayée et étaient donc confrontées à des difficultés financières structurelles. En outre, les montants dus ont fortement augmenté. En 2006, plus de 40% des mauvais payeurs devaient 250 euros maximum. Cette catégorie ne représente maintenant plus que 15%. Actuellement, dans 29% des cas, les mauvais payeurs doivent même plus de 1.000 euros. Dans la moitié des cas, le retard de paiement est dû au fait que le consommateur ne peut tout simplement pas payer la facture. La négligence (oubli de paiement de facture, facture non reçue...) et les litiges sont des causes beaucoup moins fréquentes. Les personnes mariées ou cohabitantes avec enfants (dont 61% travaillent) représentent le principal groupe de mauvais payeurs (43%). Elles sont suivies de près par les personnes qui vivent seules (41,6%) dont la majorité n'a pas d'enfants (63%). La catégorie d'âge la plus représentée parmi les mauvais payeurs est celle des personnes âgées de 26 à 45 ans (59%). 50% d'entre elles sont mariées ou cohabitantes avec enfants, 12% sont en couple et n'ont pas d'enfants, 20% vivent seules sans enfants et 18% sont des personnes seules avec enfants. 53% des mauvais payeurs travaillent (contre 51% en 2006 et 47% en 2005). Les personnes peu qualifiées ont des dettes plus nombreuses et plus élevées. (Source : Intrum Justitia, [Une personne sur deux confrontée à une facture impayée ne sait pas payer cette facture](#), 04/09/08).

Dernière mise à jour : 27/01/2009